



Comment se désolidarisé d'un prêt immobilier

Par **titou91**, le **05/06/2014** à **20:48**

bonjour

ma fille a contracté un emprunt immobilier avec son ex conjoint. Ils n'étaient pas mariés, ni pacsés.

après 5 ans de vie commune, suite à une mésentente elle est revenue vivre chez nous.

Mais son ex conjoint est resté dans l'appartement et il ne lui paye rien. Par contre elle paie toujours sa part de crédit. Comment peut elle se sortir de cette galère?

Merci pur vos conseils

Par **Visiteur**, le **06/06/2014** à **13:25**

Bonjour,

ex-conjoint veut dire marié; ce n'est pas le cas ici. donc union libre, il n'a rien a lui devoir. En plus, pour une banque, le co-emprunteur est une sécurité dont celle-ci ne se passera pas comme ça ! Votre fille est donc en principe aussi co-proprétaire du bien ? Mais quelque chose me dit que non ! J'espère me tromper bien sur. Pour se sortir de cette galère il faudrait que votre fille s'acquitte tout bonnement de sa part de crédit ! Sa signature n'était pas que pour le décorum ! Elle s'est engagée auprès de la banque qui n'a que faire de sa vie privée ! En un mot comme en cent; votre fille est un tantinet dans la mouise...

Par **janus2fr**, le **06/06/2014** à **13:56**

Bonjour,

Effectivement, il serait bon de préciser si votre fille est juste co-emprunteur ou si elle est aussi propriétaire en indivision du bien immobilier.

Si elle est juste co-emprunteur mais sans apparaitre sur l'acte de propriété du bien, c'est une bien mauvaise idée...